

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Floréal.

(Ere vulgaire).

Mardi 10 Mai 1795.

Consternation des habitans de Turin, à la nouvelle des succès des Français dans le Piémont. — Craintes de l'archiduc de Milan sur l'invasion de ce duché par les Français. — Détails sur l'arrivée des envoyés du roi de Sardaigne à Gênes. — Butin immense fait à Mondovi. — Nouvelles des armées françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Jugement et exécution de dix-sept soldats de la légion de police. — Discussion sur le complément du corps législatif.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre no-naffranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Turin, le 20 avril.

La nouvelle des succès des Français a répandue ici la plus grande consternation. Beaucoup de personnes disent hautement que l'armée piémontaise n'est pas en état d'arrêter les Français, & qu'il faut se hâter de leur faire des propositions de paix. Elles croyent qu'il n'y a pas un moment à perdre; que si les Français font des progrès dans le Piémont, leurs nombreux partisans pourront insurger; & que la révolution une fois commencée, les Français eux-mêmes ne pourront plus rétablir la paix. On assure que ce sujet important a été discuté dans le conseil du roi, & qu'il a été résolu d'envoyer des commissaires à Bâle.

Le ministre des affaires étrangères, d'Hauteville, connu par son dévouement servile à l'Angleterre, est l'objet de la haine générale & n'ose plus se montrer; toutes les espérances se tournent vers le comte Grassini, que les partisans de la coalition avoient signalé comme un jacobin.

De Milan, le 20 avril.

On se réjouissoit ici du succès de l'expédition de Voltri,

dont on exagéroit les avantages, lorsque l'on a appris la défaite des austro-sardes à Montenotte & à Millesimo. Les Français ayant opéré la jonction de toutes leurs forces, on regarde comme inévitable l'invasion du Piémont. Les partisans de l'archiduc, qui a toujours été pour la guerre défensive, blâment hautement le général Beaulieu, auteur du plan de campagne adopté par les alliés. Il est probable que le système de guerre défensive n'auroit pas arrêté les Français; mais on est fondé à croire qu'ils n'auroient pas fait des progrès si rapides, si les alliés avoient employé toutes leurs forces à soutenir leur ligne, au lieu de morceler leur armée pour essayer des opérations hasardeuses. On assure que l'archiduc a envoyé une personne de confiance à l'empereur, pour lui représenter le danger imminent où se trouve la Lombardie & la nécessité de faire la paix.

De Gênes, le 25 avril.

Le commissaire-général de cette ville a fait publier à Vintimille une proclamation par laquelle il met en réquisition, pour l'armée française, toutes les bêtes de somme de la rivière, à la charge qu'il sera payé, par jour & d'avance pour chacune d'elle, 4 livres 10 sols, outre une ration de vivres à chaque propriétaire.

Le ministre anglais Drake est arrivé ici de Milan, & a déclaré à notre secrétaire d'état, combien il seroit désagréable à sa cour que le sénat cédât Savone aux Français & leur ouvrit un emprunt de 30 millions. On sait que le sénat persiste dans le refus qu'il a fait de ces deux demandes. Une de nos premières maisons de banque ouvre, il est vrai, un emprunt pour la république française; mais on juge d'avance qu'il ne sera pas considérable.

Samedi au soir on apprit ici la défaite des Piémontais sous Mondovi. Vous en avez déjà les rapports officiels. On vit arriver en même tems deux commissaires piémontais, le comte Revella & M. Toroso, premier commis des affaires étrangères, accompagnés de M. d'Ulloa, ministre d'Espagne à la cour de Turin. On conjectura aussitôt qu'ils

étoient venus faire des propositions de paix au ministre Faypoul. En effet celui-ci a eu deux conférences avec M. de la Grua, ministre d'Espagne auprès de la république de Gènes, qui s'est chargé de porter les propositions de la cour de Turin, à qui celle de Madrid avoit déjà offert sa médiation. Le citoyen Faypoul a répondu qu'il n'étoit pas autorisé à recevoir des propositions de paix, & que ni lui, ni les généraux ne pouvoient accorder d'armistice; qu'il falloit s'adresser pour ces deux objets au citoyen Barthelemy, ministre de la république française à Bâle, & au directoire exécutif. Ces commissaires & M. d'Ulloa sont repartis ce matin. On dit qu'ils n'ont pas voulu conférer avec Buonaparte & Salicetti, parce qu'ils croyent que ceux-ci ont des intentions révolutionnaires.

On assure que les troupes françaises, par un excès d'ardeur, ont attaqué à Mondovi sans ordre des généraux, & que c'est là ce qui a sauvé une partie de l'armée piémontoise. Les restes de cette armée se sont retirés sous Coni: elle n'a pu effectuer sa retraite sur Turin. On fait monter à plus de trois millions le butin fait à Mondovi en différens magasins. On assure que tous les habitans de la ville ont pris la cocarde tricolore & ont juré la destruction de la royauté. Le fort de Cèva tient encore. On a refusé à la garnison toute espèce de capitulation. La cour de Turin a fait prier le gouvernement génois de concourir à faciliter les négociations de paix.

Il est entré dans le port de San-Remo deux convois venant de Nice & de Villefranche, l'un de 24 voiles & l'autre d'environ 60. Cinquante autres bâtimens ont mouillé à Vado, à Final, à Loano, &c.; ils sont chargés d'une grande quantité de munitions, de canons de campagne & de siège, de charriots, de tentes & d'autres attirails de guerre: ils ont aussi à bord beaucoup de petites chaloupes pour traverser les rivières, & qui au besoin se convertissent en charriots, à l'aide de roues qu'on y attache.

S U E D E.

De Stockholm, le 13 mars.

Le feu a pris à l'importante mine de cuivre de Falun, & il a été impossible jusqu'ici de l'éteindre. Comme l'incendie qui éclata entre 1750 & 1760 dura sept années, l'on est dans de grandes inquiétudes, & l'on emploie tout pour prévenir un pareil malheur. Un autre désastre a suivi de près celui-ci. Tandis que l'on travailloit aux grandes mines de fer de Donnamora, l'on découvrit les sources d'un lac immense qui submergea toutes ces mines: on est parvenu, moyennant la dépense d'une tonne d'or, de refermer ces sources; mais on craint que, d'ici à trois ans, on ne puisse tirer aucun parti des mines.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 27 avril.

On mande de Vienne que le fameux baron de Tauférier, qui avoit été mis en jugement après y avoir été amené de l'armée d'Italie, vient d'être envoyé prisonnier dans la citadelle d'Olmutz.

Les lettres de Bâle, du 22, disent que les cantons de Zurich, de Bernes & de Fribourg ont acquiescé à la résolution faite par le canton de Bâle à la déclaration du directoire français. La lettre de Fribourg est remarquable

en ce que plusieurs expressions y dénotent que ce canton n'a pas encore reconnu la république française.

On écrit de Cassel que le citoyen Rivals, envoyé de France près le landgrave de Hesse-Cassel, est arrivé dans cette ville & a été présenté à la cour.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 16 floréal.

Les Autrichiens ont en ce moment un grand camp placé derrière la Lahn, & deux autres sur les bords de la Sieg; un de ces derniers est entièrement composé de toutes les troupes belges que l'empereur a à son service, & qui forment ensemble un total de 24 mille hommes; savoir, des dragons de Latour; des régimens d'infanterie de Clairfayt, Beaulieu, Murray, Wurtemberg & Ligne; de la légion de l'archiduc Charles, composée de 4 mille hommes, dont un quart de cavalerie, & des chasseurs de Leloup. L'on assure que l'archiduc Charles marchera toujours de préférence à la tête de cette colonne, dont chaque individu est personnellement intéressé au succès des armes autrichiennes, dans l'espérance de revoir ses foyers.

Du côté du Haut-Rhin, les troupes de part & d'autre sont continuellement en mouvement; mais jusqu'ici il n'en est pas encore résulté un renouvellement d'hostilité. Le général Jourdan fait construire un camp retranché près de Traerbach; du reste, les préparatifs de part & d'autre sont toujours immenses.

Les Anglais n'ont point encore abandonné nos côtes: ils viennent de repaître de nouveau vis-à-vis d'Ostende, ce qui occasionne de grandes frayeurs au commerce. Cet ennemi audacieux ne trouvant rien pour lui résister, en devient plus entreprenant.

On mande de Luxembourg, que les troubles ne sont point encore apaisés dans ce département; par-tout la jeunesse veut s'opposer à l'arrêt qui la met en réquisition. Dans plusieurs communes ces hommes égarés ont arboré la cocarde noire, en criant *vive l'empereur!* Des détachemens de troupes sont partis de Luxembourg pour rétablir l'ordre & fouiller les bois.

Une loi inutilement vexatoire, qui trouble tous les citoyens, les gêne & les moleste sans aucun objet d'utilité publique, est, sans contredit, le fléau & non la protection de la société: telle est celle qui oblige chaque individu des deux sexes de se pourvoir d'un passe-pour pour entrer & sortir de Bruxelles. Il a été impossible tout le monde de s'en procurer pour le tems déterminé: ce qui a fait ajourner à quelques jours l'exécution de cette mesure. Espérons qu'elle sera tout-à-fait rejetée.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 26 avril.

Le général français Beurnonville est parti d'ici vendredi dernier pour aller visiter nos frontières, après quoi il se rendra à son quartier général à Utrecht. Ce général demande une augmentation de solde pour les 25 mille hommes de troupes françaises qui se trouvent sur le territoire de notre république.

Le nouveau président de l'Assemblée nationale, Bicker est entré en fonction le 18, & a prononcé un discours qui a produit un grand effet, quoiqu'il ne fût pas un

forme sur tous les auditeurs. Ce qui a sur-tout frappé, c'est une exhortation pathétique à tous les membres de la convention, d'être à l'avenir moins diffus dans leurs discours, d'employer à méditer leurs idées la moitié du tems qu'ils mettent à arranger des paroles, & de songer que dans une assemblée dont toutes les décisions sont des loix, le défaut de réflexion en fait faire autant de mauvaises que le défaut de sagesse. Cette observation n'a pas plu à ces hommes qui s'appellent *révolutionnaires*, & qui croient qu'il y a une éloquence, comme une justice, de circonstance : doctrine commode pour ceux qui ont des passions fortes & des lumières courtes, mais qui ne peut pas avoir beaucoup de partisans dans le peuple le moins *parleur* qu'il y ait au monde, & chez qui les plus habiles croient que le parler gâte beaucoup les affaires. Aussi les étrangers qui connoissent cette nation doivent-ils trouver un peu singulier qu'on recommande à des Hollandois de n'être pas verbeux ; mais la nature des choses est encore plus forte que celle des hommes ; & dans toute assemblée où l'on improvisera sur des questions graves & compliquées, on prodiguera nécessairement beaucoup de paroles inutiles.

F R A N C E .

De Paris, le 20 floréal.

Richer-Serizy, accusé d'être l'un des auteurs & auteurs d'une conspiration armée, qui a eu lieu le 13 vendémiaire pour anéantir la représentation nationale & rétablir la royauté en France ; accusé d'avoir présidé le comité central d'insurrection, séant à la section Lepelletier ; accusé en outre d'avoir provoqué, dans un journal intitulé, *l'Accusateur-Public*, le rétablissement de la royauté, a été acquitté le 19 floréal à neuf heures du matin.

Les factieux désespérés qui avoient excité la rébellion d'une partie de la légion de police, sont vraisemblablement les mêmes qui ont cherché à exciter quelques soldats des troupes de ligne qui sont ici, contre ceux de la légion qui, n'ayant pris aucune part à la désobéissance des autres, ne méritent que l'estime des bons citoyens. Mais c'est un mal attaché à toute corporation. Il y a eu quelques rixes entre les militaires dont nous parlons ; il devoit même y avoir, dit-on, un combat de dix légionnaires contre dix soldats d'un autre corps. La prudence & l'activité des chefs ont prévenu les violences & paroisent avoir éteint cet esprit de discorde.

La commission militaire, chargée du jugement des coupables, en a condamné à mort 17, qui ont été fusillés dans la plaine de Grenelle.

Détails sur l'assassinat du courrier de Lyon.

Les assassins de cette malheureuse victime, étoient au nombre de cinq, dont un avoit pris place à côté de lui dans sa voiture. Les quatre autres étoient partis de Paris, sur les trois heures ; ils étoient tous à cheval, trois ayant chacun une valise vuide, le quatrième en avoit deux. On les a vu passer à Villeneuve-Saint-Georges : c'étoient des jeunes gens bien mis. Arrivés au lieu désigné, ils se sont cachés dans l'épaisseur du bois, en attendant l'arrivée de la malle. Au moment convenu pour l'assassinat, le scélérat qui étoit dans la voiture s'est jeté sur le courrier, & lui a donné en même-tems un coup de poignard dans le cœur

& un coup de rasoir dans la gorge ; le tout avec une telle célérité que le postillon ne s'en est pas aperçu : le courrier n'a pu jeter un seul cri. Cependant, les quatre complices se sont avancés, & ont obligé le postillon de conduire la voiture à cinq cents pas, environ, de la grande route : c'est là qu'ils ont assassiné ce dernier, de plusieurs coups de sabre, dont un lui a ouvert le crâne ; après quoi, ils ont dévalisé la malle, où se trouvoient douze millions en promesses de mandats, & douze mille livres en numéraire. Après cette expédition, celui qui étoit venu dans la voiture, est monté sur le cheval de selle du postillon, & tous cinq ont repris la route de Paris. On les a vus repasser par Villeneuve-Saint-Georges ; on a même remarqué que celui qui montoit le bidet du postillon, est resté près d'un quart-d'heure à la porte de la maison de poste, à lutter contre le cheval, qui ne vouloit point passer outre, & ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a pu continuer sa route. Le cheval a été retrouvé avant-hier à la place du Carrouzel, où il est demeuré attaché la journée entière : les voisins, voyant que personne ne le réclamait, ont averti la police, qui, d'après quelques soupçons, en a donné connoissance au maître de poste. Celui-ci a effectivement reconnu son cheval. On a trouvé sur le lieu de la scène, une paire de ciseaux, où est gravé le nom d'un des employés de la poste aux lettres : cet individu a été arrêté. Ces détails ont été donnés par le maître de poste même de Villeneuve-Saint-Georges ; on peut les regarder comme certains.

En transcrivant cet article d'après un journal estimé, nous ne pouvons nous empêcher de demander comment on a pu apprendre les circonstances d'un crime commis sans témoins sur deux malheureux qui n'ont pu parler, par des scélérats qui ne sont pas pris.

La justice nous fait un devoir de publier la lettre suivante. Nous nous empressons toujours de rétracter les erreurs où nous aurons pu être entraînés par de faux avis.

Julien (de Toulouse) au rédacteur des Nouvelles Politiques.

C I T O Y E N ,

J'aime à croire que vous avez été trompé sur mon compte, & que, ne voulant pas plus être un instrument de faction que je ne fus celui de la tyrannie, (& j'en appelle hardiment, sur ce point, à ceux qui ont suivi mes travaux à la convention nationale), vous vous empresserez de rétracter une erreur que vous n'avez pas voulu commettre. Vous dites dans votre numéro 229, pag. 915, 2^e. colonne, paragraphe 2^e., que j'ai été compris dans la dernière réforme que le ministre de la police générale vient de faire de quelques *patriotes énergiques* qui infestoient ses bureaux. Quoique je ne regarde pas comme un crime l'énergie du patriotisme qui caractérise ordinairement les vrais amis de la liberté, & que dix-huit mois de proscriptions n'aient pu me guérir de ce mal, je dois à la vérité, au public dont je jalouse l'estime, à vous-même qu'une identité de nom a trompé, que je n'ai jamais travaillé dans les bureaux de la police générale, que je n'y ai jamais sollicité aucune place, que je ne connais aucun de ceux qui y sont employés, &c.

Salut & fraternité. JULIEN (de Toulouse).

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Suite de la séance du 19 floréal.

Au lieu d'admettre de nouveaux membres, Gilbert pensoit qu'il en existoit au conseil un trop grand nombre, & que l'assemblée électorale de France s'étoit arrogé un droit qu'elle n'avoit pas, en nommant pour les départements de Corse & des colonies, même provisoirement.

Treillard a soutenu que l'assemblée électorale avoit ce droit, & n'en avoit usé que parce qu'il étoit précisé dans les lois auxquelles elle avoit obéi.

Noailles a combattu cet avis; le conseil ordonne l'impression du discours de Treillard & refuse celle de celui de Noailles.

Villers a appuyé l'opinion de la première commission entendue sur cette question.

Lecoindre a parlé dans le même sens, & est entré dans de longs calculs auxquels Gilbert-Desmolières a répondu par d'autres calculs non moins impossibles à saisir.

Depuis long-tems on demandoit que la discussion fût fermée; cette proposition est ordonnée. — Treillard demande qu'on décrète l'urgence & qu'on adopte en principe le projet de la première commission.

Gibert représente qu'il y a dans ce projet une erreur de calcul; on proposoit l'admission de sept membres quand il n'y a que six places vacantes.

L'erreur étant avouée par le premier rapporteur, Treillard ne demande que l'admission de six membres. — Lemerer pense que la question est assez délicate pour la soumettre à trois lectures. — Les cris de fermez la discussion l'interrompent sans cesse. — Dubois-Crancé répond que le corps législatif n'est resté que trop long-tems incomplet.

Fermond vouloit être entendu; c'étoit pour un fait. Les cris de la clôture de la discussion ont éclaté avec fureur: tout-à-coup, & par un mouvement spontané, vingt membres se lèvent de leur place & assiègent le président, qui ne secouoit pas leur impétuosité. Le président se couvre.

Le tumulte se prolonge; Pons de Verdun, Dubois-Crancé & plusieurs autres demandent la parole contre le président.

Le calme renaît; le président vient se justifier; les cris aux voix l'urgence l'interrompent... Je vous supplie, dit-il... Les cris continuent. Le président cède & met aux voix l'urgence & l'admission de six membres de la convention. — Ces deux propositions sont adoptées.

Le président offre la parole à ceux qui l'ont demandée contre lui; personne ne la prend.

Séance du 20 floréal.

Le tribunal criminel du département de la Seine écrit qu'il a consulté le ministre de la justice pour savoir si, à raison du projet d'amnistie, il devoit continuer l'ins-

truction du procès des prévenus pour délits relatifs à la révolution; le ministre ayant répondu qu'il ne pouvoit qu'ordonner l'exécution des lois, ce tribunal adresse au conseil une affaire de ce genre, celle des prévenus des massacres de septembre étant fixée à samedi.

Villers expose que ce tribunal doit connoître son devoir qui est d'exécuter la loi; il ne voit dans cette lettre qu'une manière adroite de faire préjuger une question délicate. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Il écarte de même la dénonciation faite par un membre de journaux stipendiés qui travaillent sans cesse à ravir au corps législatif la confiance publique; il cite l'Ami des Loix, le plus dégoûtant de tous, dit-il, & qui a imprimé que le président actuel du conseil des cinq cents avoit été porté au fauteuil par la faction.

Des cris interrompent. Si nous voulions nous occuper des calomnies des journaux jacobins, disent quelques membres, nous n'aurions que cela à faire.

Après avoir entendu quelques orateurs sur le paiement de l'impôt foncier pour l'an 4, le conseil a décidé en principe que ce paiement se fera moitié en nature & moitié en mandats.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LECOULTEUX CANTELEUX.

Séance du 20 floréal.

La rédaction du procès-verbal de la séance d'hier est adoptée sans réclamation.

Hérard, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution qui casse les élections faites par le canton de la Divar, département de l'Isère; il propose de l'approuver. — Le conseil l'approuve.

On fait lecture de deux résolutions envoyées aujourd'hui par le conseil des cinq cents.

La première, qui rapporte un décret de la convention concernant les administrateurs de Longwy, est renvoyée à l'examen d'une commission.

La seconde valide le dépôt fait par la veuve Mariette de son titre de créance sur Augard, émigré. — Renvoyé à une commission.

On procède à l'appel nominal décrété hier. — La résolution est approuvée à la majorité de 108 voix contre 91.

Théâtre de la guerre en Italie, ou grande carte de la Lombardie, comprenant la république de Gènes, le duché de Milan, le Piémont & partie de la Savoie; en vingt-quatre feuilles réunies, lesquelles forment une très-grande carte & très-détaillée de ces différentes parties. Par Duviville; revue & augmentée par Dezauche. Prix, 3800 livres en assignats.

La même forme aussi un atlas in-4°, composé de 24 cartes, y compris les tables indicatives.

A Paris, chez Dezauche, ingénieur-géographe, rue des Noyers, n°. 33, chez lequel l'on trouve des cartes dans le plus grand détail pour le théâtre de la guerre sur le Rhin & autres parties.